

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 11
Date de la Convocation : 23/05/17
Date d'affichage : 23/05/17

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le premier juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique, LANTELME Laure, et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme ETOURNAY-BOULARD Anne et M. GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04/05/2017
- Intervention de Mme Coline WALLART de la Compagnie Nationale du Rhône concernant l'énergie éolienne
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Choix de l'entreprise concernant la voirie 2017
- Choix de l'entreprise concernant les travaux de la classe CP
- Projet RD66 ; attribution de la phase étude pour la partie assainissement phase 1
- Coupes de bois
- Permanence électorale
- Questions diverses

* Intervention de la Compagnie Nationale du Rhône concernant l'énergie éolienne

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de co-développement d'un projet éolien sur notre commune de la part de la Compagnie Nationale du Rhône et de sa proposition d'accueil de cette dernière pour une présentation d'un éventuel projet lors de cette séance.

La CNR (Compagnie Nationale du Rhône), est le premier producteur français d'électricité 100% renouvelable et dispose de la maîtrise combinée des trois énergies d'origine climatique : hydraulique, photovoltaïque et éolienne. Cela se traduit par 19 centrales hydrauliques, 14 parcs photovoltaïques et 33 parcs éoliens.

Le capital de CNR est détenu à plus de 50% par des acteurs publics : collectivités locales et Caisse des Dépôts.

L'éolien en France et en Rhône-Alpes :

Etat des lieux : en 2016, 19,6% de la consommation électrique en France est d'origine renouvelable,

Objectif de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ; en 2030, 40% de l'électricité devrait être d'origine renouvelable,

Chiffres clés d'un parc éolien ; pour un parc « moyen » de 4 éoliennes de 2,5 MW chacune, l'investissement se situe entre 10 et 15 millions d'euros, la production moyenne annuelle se situe entre 20 000 et 25 000 MWh et le CO2 évité entre 10 000 et 15 000 CO2 par an,

Projets en cours ;

- * Ardèche, St-Georges-les-Bains
 - projet de 5 éoliennes (11,5MW)
 - autorisations obtenues, chantier en cours
- * Haut-Beaujolais, St-Igny-de-Vers et St-Bonnet-des-Bruyères
 - projet de 3 éoliennes (9MW)
 - dossier en cours d'instruction
- * Haut-Bugey, Echallon et Charix
 - études en cours

Parcs en exploitation ;

- * Drôme, La Motte de Galaure
 - 2 éoliennes (4MW)
 - en exploitation depuis 2009
- * Ardèche, Le Pouzin
 - 2 éoliennes (4,6MW)
 - en exploitation depuis 2009
- * Drome, Rochefort
 - repowering de 10 éoliennes (7,5MW)
 - reprise de l'exploitation en 2015

La démarche de développement de projet :

- 1) Prospection ; recherche et identification de sites,
- 2) Phase de qualification (environ 1 année) sur 3 axes ; pré-diagnostic technique, consultation des services et maîtrise foncière,
- 3) Phase de développement (environ 3 années) sur 4 axes ; études, validations des études, instruction des dossiers par les services de l'état et enquête publique et autorisation unique (PC, ICPE et défrichement)
- 4) Phase d'exploitation ; construction, exploitation puis démantèlement ou renouvellement.

Les différentes études :

- Mesures de vent pendant 1 an,
- Mesures acoustiques,
- Volet paysager,
- Biodiversité,

Le chantier :

- Transport des éoliennes,
- Plateforme de montage,
- Raccordement électrique,
- Fondations,
- Montage des éoliennes,

Le site :

- Les contraintes d'exploitation ; éloignement de 500 mètres des habitations et zones humides,
- La concertation autour du projet ; volonté d'adopter une démarche concertée afin de co-construire le projet avec les acteurs locaux (citoyens et collectivité),
- Les retombées économiques locales ; des recettes fiscales seront perçues par la commune et la communauté de communes, ainsi que des loyers par les propriétaires fonciers.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a pu interroger les trois intervenants sur les aspects techniques et sur la procédure ; il est apparu nécessaire de compléter cet exposé par une visite permettant de se rendre compte sur le territoire et de rencontrer des élus.

Cette visite sera la prochaine étape avant toute approche plus formelle ; celle-ci pourrait avoir lieu en septembre prochain.

*** Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2017**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2017 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Compte-rendu de réunions**

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 29 mai 2017 à Saint-Julien-sur-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

Aménagement du territoire ; acquisitions de terrains et de bâtis au lieu-dit « Champ du Chêne » à Saint-Jean-sur-Veyle (19 hectares), demande de dérogation pour ouvrir à l'urbanisation des terrains sur un territoire non couvert par un SCOT et convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Saint-Jean-sur-Veyle.

Jeunesse ; réactualisation des différentes conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour les structures d'accueil périscolaires, extra-scolaires et rythmes éducatifs.

Petite enfance ; modification des règlements de fonctionnement du multi-accueil, de la micro-crèche et des deux relais assistantes maternelles et réactualisation des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain pour le multi-accueil, la micro-crèche et les deux relais assistantes maternelles.

Tourisme ; ajout de tarifs à la base de loisirs et modification des conditions de vente des séjours du camping.

Equipements communautaires ; avenant au bail de sous-location entre l'Etat, la SEMCODA et la Communauté de communes pour la gendarmerie à Laiz.

Finances ; décision budgétaire modificative afin d'alimenter le compte pour l'acquisition des terrains.

Ressources humaines ; fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements et convention de mise à disposition de service de la Communauté de communes au profit du Syndicat mixte SCOT Bresse Val de Saône.

Questions diverses ; chemins de randonnées et compétence assainissement.

Commissions communautaires :

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Harmonisation des tarifs ; présentation de plusieurs modèles de grilles tarifaires. Un modèle devrait être retenu à la prochaine réunion,
- Subventions aux associations ; rappel du principe d'attribution des subventions et ajustement de ces dernières,
- Temps d'activités périscolaires ; mise en place des TAP sur l'ex-communauté des bords de Veyle pour la rentrée prochaine.

* Choix de l'entreprise concernant la voirie 2017

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit procéder au choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de voirie pour l'année 2016.

Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, chargé du suivi de ces travaux, expose le contenu de ces derniers qui consisteront à l'entretien, le reprofilage et la rénovation des chaussées. Il précise que cinq entreprises ont été consultées ; deux offres ont été reçues pour le reprofilage et la rénovation de chaussée et ce à savoir ;

- L'entreprise SOCAFL pour 14 102,00 €HT,
- L'entreprise ROGER MARTIN pour 9 750,00 €HT.

Les propositions de ces deux sociétés demandant des précisions supplémentaires, M. Le Maire propose qu'un nouveau contact soit pris avec celles-ci. La société la mieux disante sera retenue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Choix de l'entreprise concernant les travaux de la classe CP

M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal responsable animateur de la commission « Bâtiments - Matériels » propose au Conseil Municipal les travaux de rafraîchissement des peintures de la classe des CP et CE1 ; pour ce faire, l'offre ci-dessous a été reçue.

- L'Entreprise MARTINS pour 6 851,06 €HT,

De plus M. Alain PONCET informe le Conseil Municipal que les bandeaux de la toiture du préau de l'école doivent être recouverts par de la zinguerie afin de les protéger de l'usure du temps ; pour ce faire, l'offre ci-dessous a été reçue.

- L'Entreprise RABUEL PASCAL CHARPENTES pour 2 703,91 €HT,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Alain PONCET et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise MARTINS pour 6 851,06 €HT pour les travaux de rafraîchissement des peintures de la classe des CP et CE1 et celle de l'entreprise RABUEL PASCAL CHARPENTES pour 2 703,91 €HT pour les travaux d'habillage des bandeaux de la toiture du préau de l'école,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Coupes de bois

L'opération « coupe de bois » de certains bois communaux a été renouvelée ; 2 lots ont été déterminés et le prix du moule a été fixé à 18€. Après tirage au sort et contrôle par M. Georges Laurent HYVERNAT, les deux destinataires désignés se sont vu attribuer les moulages suivants ;

- M. TEPPE Laurent : 4 moulages à 18€ le moule soit un total de 72,00 €,
- M. LAY Christian : 2,5 moulages à 18€ le moule soit un total de 45,00 €

Un titre de trésorerie sera notifié à chacun des destinataires et les sommes inscrites à l'article 7022 du budget communal.

* Permanence électorale

Une proposition de planning de tenue du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections législatives du dimanche 18 juin 2017 est faite ; le planning après correction sera transmis prochainement par mail à l'ensemble des élus.

* Questions diverses

Aménagement accès zone IAU ; M. Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la voie d'accès à la zone IAU le long de la « route de Cormoranche » et aux abords des terrains des Consorts TRANCHAND actuellement en vente.

Il informe le Conseil Municipal du retour de l'étude tarifaire et technique demandée à ENEDIS ; d'après la loi, le coût doit être pris en charge par la commune (environ 7 800,00 €HT) ou peut être à la charge de chaque demandeur de raccordement ou encore à la charge de l'aménageur.

Un rendez-vous sera organisé avec les consorts TRANCHAND afin de rediscuter de ces derniers éléments.

Agenda 21 ; M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour la commune dans le cadre de son « Agenda 21 » décerné le 17 mai dernier par les membres du jury du Comité National de Labellisation et ce pour les 3 années à venir.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 20 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 4 mai 2017
Le Maire,
Christian LAY

